



1) Formation Réseau sur MyWay : suite au nombre d'appels à la hotline concernant MyWay, la formation dispensée en heure de jeudi semble actuellement insuffisante. Un complément de formation est-il prévu ?
Réponse de la Direction : *il y'a déjà eu 2 sessions de réunions du jeudi consacrées à My Way (bancaisation notamment) ainsi que des rappels dans l'Actu Com (en août 2017).*

Commentaires SPBA/CGT : malgré tout les faits sont têtus au travers d'un nombre d'appels plus que criant.

2) Hotline assistance : ce service connaît un souci d'effectif récurrent, quel est le but recherché ? Des remplacements sont assurés par des CDD, est-ce durable ? Le dimensionnement cible est-il arrêté et permet-il à la hot line d'assurer les tâches qui lui sont dévolues ?



Réponse de la Direction : *cette question a déjà été abordée lors de la dernière réunion du CE.*

Commentaires SPBA/CGT : pour dire que l'effectif cible prévoyait -2 ETP... mais que le maintien (avec des CDD) est de mise actuellement même si, et on le constate tous les jours, le maintien s'avère insuffisant !

3) Remplacements des absences : la règle concernant les remplacements suite à une absence de longue durée s'applique-t-elle pour les services centraux ?

Réponse de la Direction : *il n'existe pas de règle différente pour les remplacements au sein des services administratifs si ce n'est que la très grande diversité des emplois nécessite une étude des situations au cas par cas en fonction du poste, des impératifs de l'activité, de la polyvalence des équipes...*

Commentaires SPBA/CGT : la question n'était pas neutre...



4) Bulletins de salaire : comment est organisé l'envoi des bulletins de salaire (*envoi à domicile, envoi en agence ...*) ?

Réponse de la Direction : *les bulletins de salaire sont adressés par principe via le courrier interne sur le lieu de travail et par défaut (salariés alternants, salariés absents entre le 25 et le 29 du mois) au domicile.*

Commentaires SPBA/CGT : et parfois le bulletin de salaire s'égare...

5) Contingents de FCP et ventilation : comment sont ventilés les contingents de FCP dans les agences disposant de GCP ?

Réponse de la Direction : *cette question ne relève pas des attributions des DP.*

Commentaires SPBA/CGT : alors que cela concerne directement les conditions de travail !

6) Questions de juin et juillet 2017 : suite à la transmission aux services concernés (*Ouverture assurance vie et DRC, Ouverture d'un Livret A avec la tablette, ...*), des réponses ont-elles été récupérées ?

Réponse de la Direction : *les éléments d'informations transmis par les DP au sujet du DRC lors de l'ouverture d'une assurance-vie ont été transmis à la Direction concernée.*

De même pour le délai de souscription plus long lors de l'ouverture d'un Livret A via la tablette.

Commentaires SPBA/CGT : patience et longueur de temps...

7) Congés de fin d'année : les vacances scolaires de Noël 2017 se terminant le 8 janvier 2018, il semble que les collègues pourront poser leur congés 2017 sur le début d'année 2018, est-ce exact ?

Réponse de la Direction : *oui, cette réponse a été donnée lors de la réunion du CE du 28 avril 2017.*

Commentaires SPBA/CGT : une confirmation en DP ne gâche rien.

8) Espace habitat : qu'est-il prévu pour les 2 collègues dont la mission se termine fin septembre (*processus d'entretien, propositions, délai de réponse,...*) ?

Réponse de la Direction : le sujet plus général du devenir de l'emploi de spécialiste crédits est abordé avec le CE. Les salariés qui occupent ou ont été nommés sur cette fonction seront avisés.

Commentaires SPBA/CGT : maintenant que l'on sait que l'emploi de « spécialiste crédits » cessera au 31/12/17, prendre les devants pour les salariés concernés n'a rien de choquant... au contraire !

9) Formation réglementaire sur le crédit immobilier : la formation de 7 heures est-elle réservée à tous les salariés qui font du prêt immobilier ou s'adresse-t-elle uniquement à une population ciblée en fonction de l'emploi occupé (*GC et au-delà....*) ?

Réponse de la Direction : dans un premier temps, l'identification des salariés éligibles à cette formation a été réalisée sur la base de l'intitulé d'emploi.

Commentaires SPBA/CGT : malgré tout, l'extension aux salariés qui proposent et montent des dossiers paraît couler de source.

10) Clients et qualité : est-ce logique de tarifier 8 € chacune des opérations effectuées suite à la mise en opposition par le client de sa carte bancaire ? Est-ce une preuve de qualité ?

Réponse de la Direction : les questions de politique tarifaire ne relèvent pas de la compétence des DP et des explications sur les orientations prises en matière de tarification à la clientèle ont fait l'objet de réponses aux DP lors de précédentes réunions.

Commentaires SPBA/CGT : sauf que devant de telles aberrations, les DP ne peuvent que compatir et comprendre les réactions et mécontentements des clients...

De plus, revendiquer afin d'améliorer le quotidien des salariés qui sont en 1^{ère} ligne, c'est aussi un des rôles des élus !!!

11) Accords en révision : suite au nouveau système de classification et l'adaptation de certains accords locaux (*indemnité GCP ou RPDV*), est-il convenu qu'un emploi de GC est un emploi identique ?

Un GC Pro par contre sera-t-il considéré comme un emploi de niveau de responsabilité supérieur ?

Réponse de la Direction : Il est désormais plus difficile de parler d'emploi de niveau identique ou de niveau supérieur du fait de l'absence de lien direct entre l'emploi et la classification depuis le 1er janvier 2017. Néanmoins, la mise à jour des accords collectifs locaux proposée aux organisations syndicales concernant le versement des indemnités liées à la fonction de GCP et de RPDV a vocation à conserver l'esprit du texte des accords précédents.

Ainsi, l'emploi de GC sera considéré comme étant un emploi identique à celui de GCP ou de RPDV et l'emploi de GC Professionnels comme un emploi de niveau de responsabilité supérieure.

Commentaires SPBA/CGT : sur ces exemples précis, c'est effectivement mieux quand c'est écrit. Il reste dommage malgré tout que la classification minimale de ces postes ne soit pas définie ni réévaluée (l'ex-TM4 reste malheureusement à l'esprit).



12) Grille de rémunération : dans la suite de celle établie pour les GCP, une grille spécifique aux GC Pro était à l'étude, est-elle sortie ?

Réponse de la Direction : le salaire cible et les mesures salariales mises en place pour y tendre étaient justifiées pour l'emploi de GCP compte tenu du nombre de postes à pourvoir et des profils de candidatures très différents.

Cela n'est pas le cas pour les GC Professionnels dont les rémunérations sont plus homogènes.

Commentaires SPBA/CGT : espérons que cela reflète bien « le niveau de responsabilité exercé », pour reprendre l'expression consacrée par les avenants concernant les RPDV et les GCP...